

Namur, le 21 mai 2024

Les membres de l'Institut Destrée se sont réunis en Assemblée générale, et ont approuvé sept nécessités autour desquelles des stratégies collectives solides devraient être construites, opérationnalisées et mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Ces sept nécessités sont formulées à quelques semaines d'élections particulièrement importantes pour l'avenir de l'Europe, de la Belgique ainsi que de la Wallonie. Le présent document aborde l'avenir des différents niveaux de pouvoirs concernés par les élections du 9 juin 2024.

1. Une Europe souveraine, ouverte et respectée

Tout d'abord, l'Union européenne que nous voulons ne peut être que celle de ses fondateurs, qui incarne un continent cultivant les valeurs de liberté, de démocratie, d'unité dans la diversité, d'ouverture au monde et fondant sa crédibilité sur la soutenabilité de son développement dans tous les domaines d'action.

L'Union européenne à venir est une entité qui respecte ses engagements internationaux et ses objectifs propres quant à la résolution concrète des enjeux liés au changement climatique, à l'environnement et à la biodiversité. Il s'agit, en particulier, du respect strict de la trajectoire du *Green Deal* et de la réduction des émissions de GES de 55% en 2030 par rapport à 1990, et ce afin d'atteindre la neutralité des émissions en 2050. Il s'agit d'une trajectoire que l'UE s'est elle-même fixée, et les conditions de réussite de cette trajectoire doivent être évaluées pour adapter des stratégies volontaristes permettant de l'atteindre dans les délais impartis.

Enfin, l'Union européenne ne sera véritablement souveraine et respectée sur la scène internationale que si, par une défense intégrée, elle assume elle-même la protection des Européennes et des Européens, diplomatiquement et militairement, tout en menant des missions de paix couvertes par les Nations Unies. Ayant démontré sa capacité à maintenir la paix entre ses pays membres, l'Union européenne peut désormais affirmer son indépendance stratégique vis-à-vis de tous les acteurs extérieurs, qu'il s'agisse des États-Unis, de la Russie, de la Chine ou de l'Inde.

2. Un fédéralisme belge au service de la démocratie et des droits de l'être humain

Le bien-être durable de la population vivant sur le territoire reste l'objectif principal de l'action de tous les responsables, chacune et chacun contribuant selon ses moyens au meilleur épanouissement de toutes et de tous. À cette fin, les politiques publiques mises en œuvre sont évaluées, tant a priori qu'a posteriori, notamment avec des critères d'équité intra et inter générationnelle, afin de pouvoir être modifiées ou ajustées.

En matière d'organisation de l'État belge, fédéralisme et confédéralisme ont les mêmes finalités : l'autonomie des entités qui composent et incarnent l'État tout en construisant une solidarité interpersonnelle entre les citoyennes et citoyens de celui-ci. La participation des composantes fédérées - ou confédérées - aux décisions et à l'activité des organes fédéraux, associée au principe

de subsidiarité, est essentielle à l'avenir de l'État, comme l'ont bien montré, avec succès, les mécanismes mis en œuvre pour faire face à la crise de la Covid-19, en 2020-2021.

Le modèle d'un fédéralisme fort et simplifié, présenté le 13 juin 2022 à Namur par l'Institut Destrée, constitue sa vision de l'avenir institutionnel de la Belgique fédérale future. Cette vision est construite autour de quatre États fédérés égaux en droit, mobilisant au moins les compétences communautaires et régionales actuelles : la Flandre, Bruxelles, l'*OstBelgien* et la Wallonie. L'État fédéral a vocation à soutenir et à protéger au mieux ces quatre entités, sans nuire à leur épanouissement.

Pour l'Institut Destrée, la lisibilité de l'organisation politique et administrative contribue à l'adhésion des citoyennes et des citoyens et permet leur participation. Cette lisibilité va de pair avec la responsabilisation. À ce sujet, l'Institut Destrée regrette la simultanéité des différentes élections le 9 juin 2024. Le fait que ces rendez-vous démocratiques se déroulent tous en même temps nuit à l'examen et à la compréhension des enjeux des différents niveaux de gouvernance et contribue à brouiller les responsabilités des décideurs politiques à l'égard des compétences exercées pendant les législatures.

3. Une Wallonie qui a du sens

La Wallonie peut renouer avec l'ambition partagée de ses concepteurs de construire un espace commun d'émancipation mettant en son centre la liberté d'être et d'entreprendre, l'égalité en droit, la fraternité fondée sur le respect de l'autre, la tolérance et la solidarité.

Plutôt que de la considérer comme ce qu'il reste de la Belgique quand on a retiré le nord du pays et Bruxelles, la Wallonie est en réalité un projet de vivre ensemble, une collectivité politique et sociale, bref : une société. Il ne s'agit pas uniquement d'une entité institutionnelle, et pas uniquement d'un territoire physique : les deux correspondent et se répondent.

Elle mérite que le centre de conception des politiques qui y sont menées soit réellement situé sur les bords de la Meuse namuroise, au sein de son Parlement, le Saint-Gilles, et de l'Elysette, moteur des différentes composantes de son gouvernement.

La Wallonie bien comprise doit se construire comme une démocratie exemplaire, à la gouvernance inclusive des citoyennes et citoyens, ouverte, participative, délibérative, éthique, car respectueuse des lois et des normes. À la qualité de cette démocratie répond la qualité d'un développement, fondamentalement créateur de valeur et respectueux de la planète, de la biodiversité, ainsi que des femmes et des hommes qui y ont pris place.

Enfin, nous voulons rappeler que la cohésion sociale est au centre du projet de la Wallonie : assurer l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, lutter contre la précarité, permettre à chacune et à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, quel qu'il soit, et d'où qu'il ou qu'elle vienne. Cette solidarité est indissociable de la responsabilité personnelle : elle implique que chaque Wallonne et chaque Wallon s'investisse dans la société commune et y contribue par sa volonté, par son engagement et par son travail.

4. Une Wallonie à la hauteur des grands enjeux actuels et à venir

Une Wallonie à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle est une Wallonie résiliente et robuste, c'est-à-dire dont les citoyennes et les citoyens, les entreprises et les organisations, le Parlement et le gouvernement sont capables d'affronter les défis du présent et de l'avenir pour favoriser le bien-être de chacune et de chacun, et pour transmettre le meilleur héritage possible aux générations futures.

Tout d'abord, les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique retiennent toute notre attention, concentrent toutes les forces et nous imposent d'inscrire résolument la Wallonie dans la trajectoire européenne de décarbonation déjà mentionnée. C'est une tâche titanesque à

laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire, même en invoquant la faiblesse des progrès de nos voisins ou l'existence de leviers à d'autres niveaux de pouvoir. Ces enjeux nous amènent également à reconsidérer le territoire wallon dans toute sa diversité existante laquelle, en étant respectée, génère nécessairement des externalités positives, notamment pour l'environnement et la santé mentale. Ce respect nécessite de mettre radicalement fin à une augmentation de l'artificialisation des sols.

Ensuite, les défis de la sécurité sont aussi considérables : ils nécessitent à la fois un effort majeur de défense et de réindustrialisation pour s'émanciper des influences et risques internationaux. Cet effort ne peut se concevoir sans un investissement de même niveau dans la diplomatie, c'est-à-dire la compréhension, le respect et le dialogue. Ces deux facettes ne peuvent se construire que dans une vision claire et exprimée d'un avenir serein, solidaire et multilatéral.

Enfin, l'attention pour les générations futures exige des Wallonnes et des Wallons qu'ils lèguent à leurs successeurs des finances publiques leur permettant à leur tour de faire face aux besoins, aux opportunités et aux menaces de l'avenir qui, soyons-en sûrs, ne seront pas moindres que les nôtres.

L'ensemble de ces défis, en ce qu'ils imposent d'agir avant que les choses n'adviennent ou pour éviter qu'elles adviennent, nécessitent des efforts d'anticipation considérables et aussi la capacité d'allouer les ressources budgétaires suffisantes aux enjeux qui se posent.

5. Des politiques publiques qui construisent notre jeunesse

La Wallonie fait face à deux monstres qui l'empêchent de construire des politiques publiques à même de construire les générations qui viennent.

D'une part, il s'agit de la réforme de l'enseignement en alternance ou enseignement dual. Depuis plusieurs décennies, cette nécessité hante les imaginaires politiques et ceux des grands acteurs. Il est l'incarnation de l'incapacité wallonne de mettre en œuvre des politiques éducatives à la mesure des défis de l'économie régionale.

D'autre part, il s'agit de la fragmentation des systèmes éducatifs, primaires, secondaires et supérieurs, publics divers et privés. Celle-ci va de pair avec la fragmentation des outils et institutions de recherche.

Cette dispersion empêche la constitution de masses critiques à même de constituer des leviers consistants, évapore également les finalités des projets qui devraient être fondées sur le bien commun et l'esprit critique, évacue, par une concurrence aussi effrénée que dérisoire, les capacités des acteurs par rapport à la société, et nuit de surcroît à un développement responsable de l'entrepreneuriat. Bref : cette dispersion ne permet pas de modifier durablement le système.

Ces incapacités constituent aussi la démonstration de l'impossibilité systémique à articuler les institutions communautaires et régionales francophones. Dès lors, nous plaçons pour l'attribution à la Wallonie des compétences de l'Enseignement, de la Formation, de la Recherche, ainsi que de la Culture et de l'Audiovisuel. Ces deux dernières compétences, qui devraient porter les traits distinctifs nous caractérisant de manières intellectuelles, affectives et critiques, ne nous font pas miroir et manquent dès lors cruellement à notre développement.

6. Une dynamique territoriale pensée de la commune à la Région

L'articulation des territoires wallons entre eux et dans un ensemble cohérent est une nécessité. Cette dynamique est un prérequis pour construire un projet commun fondé sur le respect des spécificités et des atouts des territoires. Cette réforme pourrait s'appuyer sur les lignes de force suivantes.

Tout d'abord, en repensant la supracommunalité, la Wallonie pourra s'inspirer de modèles de redécoupages territoriaux qui favorisent la cohérence et limitent les superpositions, tout en

permettant à chacune des entités, notamment au travers de fusions de communes entre elles, d'atteindre une masse suffisante pour assurer le bien-être de leurs citoyennes et citoyens.

Ensuite, cette réforme des institutions infrarégionales devra s'interroger sur l'intérêt de conserver les provinces dans un paysage de gouvernance modernisé. Cette problématique est essentielle tant à la lueur d'un projet régional à l'identité renforcée, mais aussi face à la problématique aigüe de la trajectoire budgétaire.

Enfin, une fonction publique territoriale pourrait être conçue pour faciliter la mobilité et la cohérence entre ces institutions, participant à une vision commune de l'avenir régional, ainsi qu'à une excellence territoriale.

7. Des acteurs impliqués et responsables

Une gouvernance régionale cohérente suppose que chacune et chacun puisse s'impliquer, mais aussi être responsable. Il s'agit d'une dynamique dans laquelle, d'un côté, les Wallonnes et les Wallons cessent d'attendre de leurs élus et élues la résolution de tous leurs problèmes. De l'autre, les décideurs politiques arrêtent d'endosser la charge d'une mission d'assistance à toutes et à tous en toutes circonstances, pour réserver leurs efforts et moyens à ceux qui en ont vraiment besoin parce qu'ils ont une vraie opportunité ou un mauvais coup du sort.

Au contraire, l'implication de toutes et de tous, acteurs et parties prenantes, permet d'élaborer des stratégies de politiques collectives coconstruites, en lieu et place de politiques publiques de partage des moyens. Cette méthode délibérative se fonde sur l'idée qu'on ne change réellement le système qu'à partir de ses acteurs et en suivant les balises du bien commun et de l'intérêt régional. Cette conception fait du politique le chef d'un orchestre qui sait que ce sont les musiciens qui disposent des instruments et créent la musique.

La gouvernance wallonne, si elle veut être exemplaire, ne pourra faire l'impasse d'une confiance renouvelée à la fonction publique régionale, ainsi qu'aux outils performants de cette gouvernance, parmi lesquels l'évaluation des politiques publiques au sens large, l'analyse de l'impact préalable que toute action gouvernante peut avoir, et le regard d'anticipation armé des outils et des méthodes de la prospective. Ces outils ne peuvent être qu'aux mains de femmes et d'hommes véritablement indépendants des intérêts particuliers. Elle pourra s'aider en mobilisant des motifs de respect de soi et de fierté, ainsi que des repères intellectuels qui font l'histoire de la Wallonie et constituent ses références.

C'est là, en particulier, que l'Institut Destrée, dont les compétences et l'indépendance sont reconnues territorialement et internationalement, peut aider à construire une nouvelle Wallonie.

Communiqué de presse en ligne :

www.institut-destree.eu/wa_files/institut-destree_cp_sept-necessites-pour-2024-2029_ag_2024_2024-05-21.pdf